

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes au titre de l'exercice 2014/2015

31 octobre 2014 – Dans sa séance du 30 octobre 2014, le Conseil d'administration de Compagnie des Alpes a statué sur les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux, pour l'exercice 2014/2015 :

a) Part fixe de la rémunération 2014/2015 :

- **Dominique Marcel**, Président-Directeur général : sans changement par rapport aux exercices précédents, soit une rémunération fixe annuelle¹ de 360 000 €
- **Agnès Pannier-Runacher**, Directrice Générale déléguée : sans changement par rapport à l'exercice précédent, soit une rémunération fixe annuelle de 240 000 €

b) Part variable de la rémunération 2014/2015² :

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, que la rémunération variable des deux dirigeants mandataires sociaux (Monsieur Dominique Marcel, Président-Directeur général, et Madame Agnès Pannier-Runacher, Directrice Générale déléguée) au titre de l'exercice 2014/2015 continuerait d'évoluer de 0 à 50% de la rémunération annuelle fixe de référence et serait déterminée de la manière suivante :

- de 0 à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence, selon des critères quantitatifs liés au niveau d'EBO, d'AFD (Autofinancement Disponible) et d'endettement net du Groupe au cours de l'exercice.
- de 0 à 25% de la rémunération fixe annuelle de référence, selon des critères qualitatifs tenant principalement au déploiement des axes stratégiques.

c) Autres éléments de rémunération :

Monsieur Dominique Marcel et Madame Agnès Pannier-Runacher bénéficient par ailleurs :

- de l'accord d'intéressement de la Compagnie des Alpes,
- d'un véhicule de fonction,
- du régime de retraite sur-complémentaire des cadres dirigeants de la Compagnie des Alpes, qui comprend un règlement au régime de retraite à prestations définies et un règlement au régime de retraite à cotisations définies,
- des régimes complémentaires santé et prévoyance de la Compagnie des Alpes,
- d'une indemnité de départ, sous conditions.

Ayant renoncé au bénéfice de l'attribution d'actions de performance, ils ne seront donc pas attributaires dans le cadre du plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2014/2015.

¹ La rémunération de Monsieur Dominique Marcel est attachée à l'exercice de la Direction générale, et non à la Présidence du Conseil qui ne fait pas l'objet de rémunération spécifique. Le Président du Conseil d'administration ne percevant pas non plus de jetons de présence.

² Concernant la part variable devant être effectivement allouée au titre de l'exercice 2013/2014, ces éléments seront précisés et publiés dans le Document de référence 2014.

A propos de la Compagnie des Alpes

Avec plus de 23 millions de visiteurs et un chiffre d'affaires de 693M€ (exercice clos le 30/09/14), la Compagnie des Alpes est un des leaders mondiaux de l'industrie des loisirs. N°1 mondial des domaines skiables, elle est présente dans 15 des plus prestigieuses stations de ski du monde dont Tignes, Val d'Isère, Chamonix ou Méribel ainsi qu'au Japon.

Classée parmi les 10 principaux acteurs mondiaux des loisirs, elle exploite 16 parcs dans le monde dont deux des 10 principaux parcs de loisirs européens, le Futuroscope (1,6M visiteurs) et Astérix (1,7 M visiteurs), les parcs Walibi en France, Pays-Bas et Belgique et développe l'enseigne Grévin (musées de cires) dans le Monde (Paris, Montréal, Prague, Séoul(2015), Vevey-Suisse (2016)).

Basée à Boulogne Billancourt (France), la Compagnie des Alpes emploie 5.000 collaborateurs dans le monde. Elle est cotée sur Euronext Paris depuis 1994.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Contacts :

Compagnie des Alpes :	Sandra PICARD Alexis d'Argent	+33.1 46 84 88 53 +33 1 46 84 88 79	sandra.picard@compagniedesalpes.fr alexis.dargent@compagniedesalpes.fr
Les Ateliers Corporate :	Xavier YVON	+33.1.84.16.02.08	xavier.yvon@lesatelierscorporate.com